FRC 4', 28601

28601

Case
FRC
12951

RÉFLEXIONS

SUR

LES LOTERIES,

PAR

LE CITOYEN RAFFRON,

Député du département de Paris, à la Convention Nationale.

J'avois proposé à la convention nationale, le 5 août dernier, de supprimer, dans l'étendue de la république, toutes les loteries, que j'ai toujours regardées comme funestes aux mœurs et à la fortune des citoyens. Cette motion ayant été reproduite quelque temps après, la discussion en fut ajournée, et la convention nationale décréta qu'il lui en seroit fait un rapport incessamment, puis à jour fixe, enfin tous les jours : car la convention a ordonné par plusieurs décrets, la discussion prochaine de ce sujet important.

Mais les subsistances, l'organisation de l'instruction publique, la rédaction du code civil, la correspondance des commissaires de la convention dans les départemens, des généraux devant Lyon, dans la Vendée, aux frontières, les importans travaux du comité de salut public, ont tellement occupé toutes les séances, que le rapport sur les loteries n'a pas pu être fait.

Enfin, le 25 brumaire, la commune de Paris ayant demandé, dans une pétition faite à la barre, la suppression des loteries, cette pétition fut convertie sur-le-champ en motion, et la suppression de toutes les loteries, fut décrétée unanimement sans aucune discussion.

Comme je pense que parmi mes concitoyens, il peut s'en trouver un grand nombre à qui il reste des doutes sur l'utilité de cette suppression, et je peux même dire des regrets, je crois qu'il est de mon devoir de lever leurs doutes, et même de les consoler sur la prohibition de ce jeu dangereux et funeste.

C'est ce que je vais faire par les réflexions suivantes, que j'aurois présentées à la convention, si la discussion avoit eu lieu. Je crois que quoiqu'elles paroissent après le décret rendu, elles peuvent en-

CHICAGO

core être utiles aux personnes qui ont des préjugés en faveur des loteries. Les voici :

Quelle que soit l'origine de la loterie, il est incontestable que ce funeste établissement ne se soutient que par la cupidité, la crédulité et la sottise, et qu'il est nne des plaies multipliées qui couvrent les corps politiques et les épuisent à la longue; c'est une des maladies des vieilles nations, qui n'étant presque plus composées que d'indigens et de riches frippons, arrivent, par une suite de luttes inégales entre les passions exaltées à la dissolution de leur gouvernement. (*L'immoralité de la loterie, est reconnue de tout le monde*). N'en doutez pas, la loterie mine la société, comme la rouille ronge le fer : elle fait concevoir des projets insensés; elle sollicite au larcin et au vol; elle occasionne de plus grands crimes encore, et ne laisse à ses dupes qu'une vaine et toujours vaine espérance, qui doit les conduire au désespoir; elle ruine un grand nombre de petits particuliers et n'en enrichit aucun. L'envie de gagner et de réparer des pertes, presse également de mettre et de remettre à la loterie; d'où il arrive, qu'elle finit par dépouiller les gagnants, après avoir ruiné les perdants.

Il n'est pas étonnant que sous un gouvernement aveugle, qui n'estimoit que

l'argent, et ne se soutenoit que par des abus, on ait tant multiplié ces instrumens de ruine, qui nous ont été si funestes. On remédioit à un mal par un autre. Combien de fois ce brigandage politique ne s'est-il pas répété sous l'administration perfide de Necker, qui a si indignement trompé la nation par l'appas des chances ?

L'illusion, le mensonge avoient réuni leurs efforts coupables; et dans ces momens d'agonie politique, ils employoient leurs derniers moyens pour donner une apparence d'embonpoint à notre décrépitude qui n'étoit que trop réelle. Un despote et ses agens s'inquiétoient peu que ceux qu'ils appeloient *des sujets*, fussent ou ne fussent pas heureux et vertueux, il falloit de l'argent au *maître*; il étoit content, pourvu qu'il en eût beaucoup, de quelque manière qu'il l'obtînt.

Mais un gouvernement régénéré, ou au moins qui se régénère, ne doit pas user de ces moyens honteux et toujours désastreux; il doit se hâter de proscrire tout ce qui attaque la fortune et les mœurs des citoyens. Dans une république, où rien ne doit être regardé comme utile, que ce qui est honnête et juste, dans le tems que vous poursuivez l'agiotage dans ses derniers retranchemens, pouvez-vous

laisser subsister la loterie, dont les amorces et les pièges sont plus dangereux encore que ceux de l'agiotage, parce qu'ils sont plus multipliés ?

Je ne le pense pas. Vous êtes convaincus du vice radical de ce jeu perfide ; vous l'anéantirez sans hésiter, et vous rejetterez les très-fausses et impolitiques considérations qu'on vous présente, *d'intérêt pour le trésor public, ou d'emploi des profits de la loterie au soulagement des malheureux.* Un gouvernement sage ne doit point tirer parti du crime, ni employer de mauvais moyens pour faire le bien; et la difficulté du succès dans les réformes, ne doit pas empêcher les tentatives, quand il s'agit du bien public. Non, vous ne souffrirez pas qu'un gain illégitime, obtenu sur l'indigence et la cupidité, toujours faciles à tromper, souille par son mélange impur, les contributions publiques, cette sainte offrande faite à la patrie.

Le déficit, si on peut donner ce nom à cette privation, sera aisément recouvert par une économie plus soignée : d'ailleurs, la paix une fois établie, l'administration républicaine, par sa sagesse et sa prudence, rendra inutile cette très-redoutable science d'augmenter, par des impôts quelconques, les revenus publics, qui seront

alors plus que suffisans pour les besoins de l'état.

Voici une observation sur laquelle je vous prie de méditer : *la loterie donne à un seul ce qu'elle a reçu de plusieurs* : ce procédé est anti-politique.

Je vais maintenant répondre aux principales objections. L'argent qu'on met à la loterie, dit-on, circule en France et n'en sort pas ; si vous supprimez vos loteries, cet argent passera chez l'étranger, qui n'aura pas supprimé les siennes.

Je réponds, 1°. qu'il faut redoubler la surveillance ; sur-tout à l'égard des banquiers ; 2°. que les petites mises seront toujours écartées. Notre papier-monnoie, qui ne circule pas chez l'étranger, fournit une troisième réponse, et présente la plus belle occasion de faire cette réforme.

On objecte ensuite que parmi le peuple, les actionnaires affidés de la loterie, les hommes de peine, les journaliers n'ont point d'idée de la propriété, ou n'y attachent aucun prix ; et que s'ils ne prenoient pas leur billet de loterie, ils iroient boire deux bouteilles de vin avec lesquelles ils s'enivreroient.

Je réponds d'abord qu'ils peuvent ne pas boire les deux bouteilles de vin à-la-fois,

et qu'alors ils ne s'enivreront pas ; que si le vin pris avec excés enivre, ce qui est un abus, son usage modéré restaure ; que leur travaux pénibles leur rend utile et même nécessaire ce restaurant, dont ils se privent mal à propos pour mettre à la loterie.

A l'ègard de l'indifférence des journaliers pour la propriété, je réponds que c'est l'ancien gouvernement qui, par son système véxatoire et oppressif, avoit mis ces malheureux citoyens dans l'impossibilité de mettre quelque chose en réserve ; et que c'est de ce régime tyrannique qu'est née en eux cette indifférence ; qu'ayant vu l'mpossibilité pour eux de posséder autrement qu'au jour le jour, ils se sont enveloppés dans la très-funeste insouciance, et ont cherché follement des ressources dans la bisarrerie dès chances.

Le gouvernement républicain remédiera à ces maux, et en détruira les causes ainsi que les effets.

On dit enfin que les français ont une forte passîon pour la loterie : si vous supprimez celles qui existent, il s'en formera d'autres ; et ainsi, vous n'aurez pas remédié au mal.

Je réponds que les français sont animés aujourd'hui d'une passion plus forte encore, *l'amour de la liberté*. Ayant sup-

porté, pour cette belle cause, depuis plus de quatre ans, avec un si grand courage, des fatigues et des privations continuelles, ils deviendront insensibles à la passion de la loterie, sur-tout lorsqu'ils sauront que sa suppression est un soulagement qu'on leur procure. Cet enseignement, qui peut être contenu dans quelques lignes, formera sans doute un chapitre dans les livres élémentaires d'instruction publique, que vous avez annoncés.

Le peuple s'est confié à votre sagesse, vous le savez, et il n'a pas été trompé ; il vous croira dans cette circonstance, où l'évidence du raisonnement est appuyée sur l'expérience.

Cependant, s'il arrivoit le contraire : s'il se formoit, comme on le craint, des loteries clandestines, pour remplacer celles que vous allez supprimer ; si la surveillance étoit inutile, voici ma réponse : *vous aurez fait votre devoir.* Une administration républicaine ne protégera plus des désordres qui seroient alors absolument individuels ; elle n'en tirera plus un profit coupable et honteux : elle les poursuivra.

RAFFRON.

A PARIS, chez G.-F. GALLETTI, Imprimeur, aux Jacobins-St.Honoré.